Région des Pays de la Loire **COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 22 septembre 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Adhésions à des organismes extérieurs	

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

DE RENOUVELER
au titre de 2023, l'adhésion de la Région des Pays de la Loire aux organismes figurant en annexe.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Eléonore REVEL

L'élu ci-après ne prend pas part au vote Antoine CHÉREAU.

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs